

CLEAN ENERGY CHF BOND 2023

Obligation
en CHF avec 5,6 %
d'intérêts
par an



SUN INVEST AG
PUBLICITÉ
SUN INVEST CLEAN ENERGY
CHF BOND 2023

Avertissement : Les informations contenues dans le présent document ne constituent ni un conseil en investissement, ni une recommandation. Elles ne constituent ni une offre d'achat ou de vente, ni une sollicitation d'une offre d'achat d'obligations. Seules les informations contenues dans le prospectus sont juridiquement contraignantes. Veuillez vous référer aux informations juridiques figurant au verso.

SUN INVEST CLEAN ENERGY CHF BOND 2023

Sun Invest AG mettra le produit du placement des obligations à la disposition des sociétés du Groupe Sun Contracting. Les principales activités de Sun Contracting AG et de ses filiales comprennent :

- la construction et la fourniture,
- l'installation,
- le financement et
- l'exploitation de systèmes photovoltaïques au moyen du modèle de Contracting.

749,99 KWC EN ALLEMAGNE

Obligation
en CHF avec 5,6 %
d'intérêts
par an

Émetteur	Sun Invest AG, Landstrasse 15, 9496 Balzers, FL
Catégorie de titres	Obligation au porteur (obligation/titre de créance)
Volume	20.000.000 CHF
Montant minimum de souscription	1.000 CHF (des intérêts courus sont dus après la date d'émission initiale)
Valeur unitaire	1.000 CHF/ unité
Durée des Obligations	5 ans, du 1er avril 2023 (inclus) au 31 mars 2028 (inclus)
Valeur	124938043
ISIN	LI1249380430
LEI (Sun Invest AG)	529900RFBNL9LC4T6626
Taux d'intérêt	5,6 % par an
Dates d'exigibilité des intérêts	Les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre (à compter du 1er juillet 2023)
Remboursement	100 % du montant nominal le 1er avril 2028
Remboursement anticipé	Aucune possibilité de remboursement anticipé pour les investisseurs
Type de revenu fiscal pour les investisseurs suisses	Revenu provenant d'intérêts sur les Obligations
Agent payeur	Bank Frick & Co. AG
Cotation en bourse	Non planifiée

LE GROUPE SUN CONTRACTING : NOUS PENSONS À L'AVENIR !

749,76 KWC EN ALLEMAGNE



Andreas Pachinger

**ANDREAS PACHINGER,
MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE SUN CONTRACTING AG**

Pour Andreas Pachinger, fondateur de Sun Contracting, la longévité, la qualité constante et l'équité sont des priorités absolues.

Toutes ces réalisations sont essentielles au maintien d'une position dominante dans l'industrie des énergies renouvelables, avec ses développements continus et l'évolution des conditions du marché.

L'objectif que nous nous sommes fixés au sein de Groupe Sun Contracting est de contribuer à la transition énergétique pour que les générations futures puissent vivre dans un monde meilleur. Nous travaillons dans plusieurs pays d'Europe avec chaque kilowatt-crête de puissance photovoltaïque installée pour plus de durabilité, car la protection de l'environnement et la responsabilité ne s'arrêtent pas aux frontières nationales.

ÉNERGIE VERTE

Depuis la création du groupe Sun Contracting, le marché de l'énergie a considérablement évolué. Depuis de nombreuses années, la tendance s'oriente de plus en plus vers les énergies vertes et renouvelables. Grâce à notre modèle commercial de contracting photovoltaïque, nous nous engageons chez Sun Contracting à atteindre cet objectif.

DES ANNÉES D'EXPÉRIENCE

De nombreuses années d'expérience des employés dans l'ensemble du processus ainsi qu'une équipe spécialisée dans le domaine du photovoltaïque font de nous le premier interlocuteur des investisseurs et des entrepreneurs soucieux de l'environnement. En tant qu'entreprise globale, nous sommes en mesure de réaliser tout ce que la technologie de pointe du photovoltaïque offre, de la planification initiale à la pose du dernier câble.

UN MARCHÉ D'AVENIR SOLIDE

En raison des objectifs stricts fixés par l'UE dans le cadre du sommet des Nations Unies sur le climat de 2015, le marché du photovoltaïque est un marché d'avenir doté d'un fort potentiel de croissance, en particulier jusqu'en 2030. Plusieurs milliards d'euros seront investis dans la recherche et le développement de projets photovoltaïques innovants et dans la promotion de systèmes de toitures photovoltaïques et de grands parcs solaires au cours de cette période.

L'ÉNERGIE SOLAIRE : UN MIRACLE ÉCONOMIQUE DURABLE

L'énergie solaire est un terme utilisé pour décrire la production d'énergie par rayonnement solaire. Grâce à des capteurs, le rayonnement solaire est directement converti en électricité le rendant ainsi utilisable.

Aujourd'hui, le rayonnement solaire est principalement utilisé pour produire de l'électricité à moyen de modules photovoltaïques et ainsi alimenter les ménages tout en minimisant les effets négatifs des émissions de gaz à effet de serre.

Le photovoltaïque, en particulier, est considéré comme l'un des marchés bénéficiant de la croissance la plus stable. Depuis 2010, la production des systèmes photovoltaïques récemment installés chaque année en Europe a presque doublé. En outre, les objectifs climatiques contraignants pour tous les États membres de l'UE promettent de nouvelles étapes majeures de développement.

D'ici à 2030, la Commission européenne prévoit une réduction des émissions de CO₂ de 55% par rapport à 1990. Cela nécessitera l'ajout de 10,5 à 14,8 gigawatts de capacité photovoltaïque future installée chaque année. Cette puissance permet de remplacer environ cinq centrales nucléaires européennes.

En deux étapes - la première jusqu'en 2030 et la seconde jusqu'en 2050 - le chemin mène à la neutralité carbone. La montée en puissance du marché photovoltaïque se poursuivra donc dans les années à venir.

Aussi, un investissement dans les énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire, correspond à un investissement dans un marché d'avenir dont l'apogée est probablement encore lointaine.



5 BONNES RAISONS D'INVESTIR DANS LE GROUPE SUN CONTRACTING :

UNE ÉNERGIE DURABLE ET SOLAIRE COMME MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT

La croissance rapide de la demande en énergie et l'augmentation des coûts de l'électricité rendent les sources d'énergie renouvelables et durables de plus en plus indispensables.

Un investissement dans le Groupe Sun Contracting contribue à développer les sources d'énergie durables et à concevoir un avenir plus propre.

DES BIENS MATÉRIELS DURABLES

Financement de la planification et de la construction de véritables projets photovoltaïques en Europe et donc des investissements dans des produits concrets.

UNE BONNE CONSCIENCE

Le photovoltaïque offre des opportunités d'investissement attrayantes tout en contribuant activement à un avenir meilleur.

STABILITÉ ET CROISSANCE

Des bénéfices lucratifs grâce à des processus économiques au sein du groupe de sociétés. Une efficacité accrue grâce à l'utilisation de nombreuses synergies et à l'optimisation structurelle permanente.

GESTION EXPÉRIMENTÉE

De nombreuses années d'expertise dans le domaine du photovoltaïque, dans la gestion de projets et dans la gestion économique d'entreprises.

LE CONTRACTING PHOTOVOLTAÏQUE

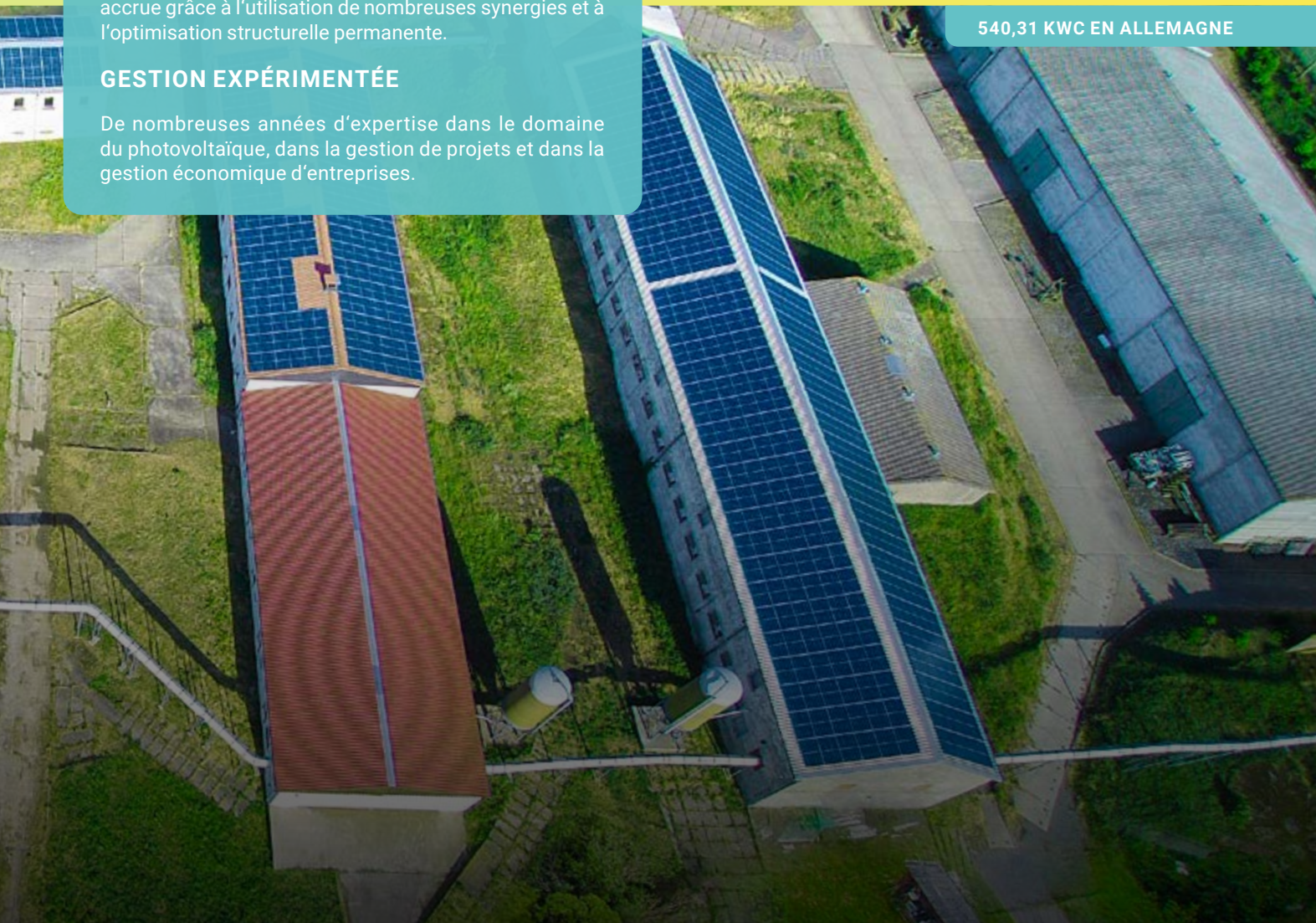
Le contracting photovoltaïque est le modèle commercial innovant du Groupe Sun Contracting, selon lequel les clients mettent leurs grandes surfaces de toiture à disposition pour l'exploitation d'une installation photovoltaïque. Les coûts de construction, de maintenance et d'entretien sont pris en charge par Sun Contracting. Aucun frais ne sera engagé par les clients pendant la période de contracting photovoltaïque.

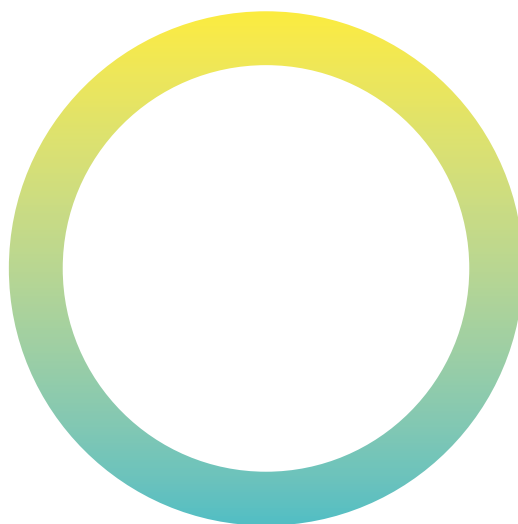
Selon l'emplacement de l'installation photovoltaïque, l'électricité solaire produite est soit consommée directement par le client, soit vient injectée dans le réseau électrique public.

Pour chaque kilowatt heure d'électricité solaire durable, le Groupe Sun Contracting perçoit une rémunération et génère ainsi des rendements garantis à long terme.

Le fonctionnement du modèle contractuel est adapté aux exigences spécifiques et au régime juridique applicable du marché concerné. Ainsi, le Groupe Sun Contracting obtient un modèle économique adapté aux besoins du marché concerné et peut réagir avec souplesse aux marchés et développements futurs.

540,31 KWC EN ALLEMAGNE





SUN INVEST AG

Landstrasse 15 | 9496 Balzers | Principauté du Liechtenstein
www.suninvestag.com | office@suninvestag.com

Numéro de registre : FL-0002.654.161-3

Office de la Justice de la Principauté du Liechtenstein
(Amt für Justiz des Fürstentums Liechtenstein)

Mentions légales

Propriétaire/éditeur du média : Sun Invest AG | Landstrasse 15 | 9496 Balzers | Principauté du Liechtenstein
Créateur : druck.at Druck- und Handelsgesellschaft mbH | 2544 Leobersdorf | Autriche
Photos : shutterstock.com | Sun Contracting AG

Avertissement : La présente communication est une communication marketing au sens du Règlement délégué (UE) 2017/565 et une publicité au sens du Règlement (UE) 2017/1129. La présente communication ne constitue ni (i) une offre d'achat ou de vente, ni une sollicitation d'une offre d'achat d'obligations Sun Invest Clean Energy CHF Bond 2023 (les « **Obligations** ») de Sun Invest AG (l'« **Emetteur** »), ni (ii) une analyse financière, un conseil en investissement ou une recommandation. Une offre au public d'Obligations de l'Emetteur est exclusivement adressée aux investisseurs qui ont leur siège respectif ou leur résidence respective au Liechtenstein ou en Suisse (les « **Etats concernés par l'Offre** ») sur la base du prospectus qui a été approuvé par l'Autorité des marchés financiers du Liechtenstein (« **AMF** ») le 16 mars 2023 (le « **Prospectus** »). En Suisse, le Prospectus a été approuvé conformément à la Loi sur les services financiers (Finanzdienstleistungsgesetz). Les investisseurs sont informés que l'approbation du Prospectus par l'AMF ne doit pas s'entendre comme un avis favorable sur les Obligations offertes. Le Prospectus est publié et est disponible gratuitement en téléchargement (PDF) sur le site Internet de l'Emetteur, <https://suninvestag.com/ceb-chf-bond-2023/> et en version papier au siège de l'Emetteur. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus avant de prendre une décision relative à tout investissement afin de comprendre parfaitement les risques et les avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Obligations. Avant de prendre une décision relative à un investissement, il est en outre conseillé aux investisseurs potentiels de solliciter un conseil personnalisé, en tenant compte (i) de leurs connaissances et de leur expérience en matière d'investissement dans des instruments financiers, (ii) de leur situation financière et (iii) de leurs objectifs en matière d'investissement (y compris la tolérance aux risques). Les investissements dans des Obligations, et dans des instruments financiers de manière générale, comportent des risques financiers et peuvent, dans des circonstances défavorables, entraîner la perte partielle ou totale du capital investi. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La présente communication ne s'adresse pas à toute personne qui est une « Personne des Etats-Unis » (« **U.S. Person** », tel que ce terme est défini dans le Règlement S du United States Securities Act de 1933, le « **Securities Act** ») ou à toute personne dont le siège ou la résidence se situe en dehors d'un Etat concerné par l'Offre. Les Obligations visées aux présentes n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du Securities Act. Toute reproduction ou distribution du présent communiqué, sous quelque forme que ce soit, en partie ou en totalité, est interdite sans l'autorisation préalable de l'Emetteur.